Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Vendredi 21 décembre 2018 à 18h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 13 décembre 2018 s'est tenu à la mairie de Mizoën le 21 décembre 2018 à 18h00.

Etaient présents : MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel,

Excusés : GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL), BEAUME Hugues (pouvoir à Delphine MIALON),

Absents : BERARD Guy, GIRAUD Roger,

Secrétaire de séance : PINATEL François,

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour 2 délibérations concernant l'accueil d'une stagiaire à l'école et une résolution de l'association des maires de France.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu du 7 décembre 2018. En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ECOLE : TRAVAUX D'EXTENSION

Monsieur le Maire présente l'avant-projet réalisé par l'architecte. Le montant estimé des travaux comprenant l'extension et la mise en conformité de l'école s'élève à ~190.000 € HT.

Delphine MIALON s'inquiète de savoir si ce projet a été présenté à la directrice et l'ATSEM de l'école qui sont les premières concernées. Monsieur le Maire le leur a présenté lors d'un entretien.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de changer la chaudière. Il précise toutefois que cette opération n'est pas inclue dans l'extension de l'école et qu'elle fera l'objet d'une opération à part compte tenu, du type de subventions mobilisables pour ce type de travaux.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'autorisation de lancer les demandes d'autorisation d'urbanisme, de lancer l'appel à concurrence via une procédure adaptée, de solliciter les aides nécessaires à la réalisation de cette opération :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A SINGUIGENRET : DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation de l'éclairage public au village et aux Aymes sont terminés avec la mise en place de luminaires bien moins consommateurs d'énergie, une baisse d'intensité lumineuse de 60% au village et une extinction nocturne de 00h à 5h aux Aymes.

Il y a lieu de réaliser ces mêmes travaux à Singuigneret pour un montant de 6 717,38 € HT financé par les certificats d'économie d'énergie via le SEDI.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des travaux, la demande de financement au SEDI et l'autorisation de signer la convention avec le SEDI :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

ELABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE

Le conseil municipal apprécie l'intérêt des habitants manifesté par le nombre de présents lors de la réunion publique du 10 décembre. La prochaine étape est de définir les zones constructibles puis de solliciter les propriétaires quant à leur volonté de construire ou vendre.

Monsieur le Maire propose de poursuivre l'élaboration de ce document d'urbanisme et affermissant la tranche conditionnelle du marché contracté avec ALPICITE en 2015 d'un montant initial de 17 400 € HT.

Monsieur le Maire soumet au vote l'autorisation de notifier la tranche conditionnelle de 4 300 € HT :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

TARIFS 2019 DES FORFAITS EAU ET ASSAINISSEMENT

Conformément à la demande formulée par le conseil municipal lors de la dernière réunion, Monsieur le Maire présente une analyse financière de la fiscalité communale. Il en ressort historiquement que les taux des quatre taxes votés par le conseil municipal sont bien supérieurs à la moyenne des taux votés par les communes de même taille que Mizoën. Toutefois, ces taux élevés permettent d'encaisser des recettes importantes dont 75% payées par EDF, 5% payées par d'autres entreprises (dont GEG) et seulement 19% par la population.

Delphine MIALON et Gilbert MICHEL rappellent la discussion engagée lors du dernier conseil municipal qui consistait à dire que puisque les taux d'imposition sont élevés, et que par conséquent la population paye cher, il semble opportun de maintenir un prix de l'eau et de l'assainissement faible.

Monsieur le Maire accepte ce constat mais rappelle que le transfert des compétences eaux et assainissement à la communauté de communes de l'Oisans, bien que devant être reporté à 2026, aura pour conséquence une hausse brutale du prix de ces forfaits. C'est pourquoi il propose une augmentation progressive des tarifs.

Après discussion, les élus s'entendent pour ne pas augmenter les tarifs, hormis l'engagement pris auprès de l'agence de l'eau d'atteindre le prix de 108 € le forfait eau d'ici 2020 (voir délibération 2016/28 du 22 avril 2016). Et de considérer le coût des services eau et assainissement supporté par la commune comme une contrepartie des taux élevés d'imposition locale, en attendant 2026.

Le conseil municipal propose les tarifs 2019 suivants :

- Forfait eau = 104 €
- Forfait assainissement = 10 €

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des tarifs 2019 tels que présentés ci-dessus :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

TARIFS 2019 DES PRESTATIONS DE SERVICES

Monsieur le Maire explique que les prestations de service permettent d'encaisser environ 6 000 € chaque année et que compte tenu des augmentations des fournitures, il y a lieu d'ajuster les tarifs. Il rappelle que les prestations sont facturées à un prix inférieur au coût réel mais que les matériaux sont facturés au prix coutant pour la commune.

Les tarifs des prestations, fourniture de matières premières et location de la salle polyvalente sont disponibles sur le site WEB de la commune : www.mizoen.fr/.

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation des tarifs 2019 des prestations de services :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

MISE EN PLACE D'UNE RESERVE D'EAU SUR LE PLATEAU D'EMPARIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réserve d'eau au Chaton sera installée au printemps 2019.

Il fait part à l'assemblée d'une demande formulée par le GP de MIZOËN quant à la création d'une réserve d'eau au Rif Tort. L'abreuvement au Riftord étant compliqué avec les autres éleveurs et la préservation du lac des Mouterres n'est pas compatible avec cette pratique. La solution de capter le trop plein du réservoir des refuges pour alimenter une réserve d'eau semble être la solution la plus pertinente et approuvée par les différents organismes (Natura 2000, PNE, FAI,...).

Delphine MIALON ne comprend pas pourquoi c'est à la commune de porter ces travaux, il lui semblait que la création de l'AFPa désengageait la commune de la gestion des alpages. Gilbert MICHEL abonde cette remarque par le fait que le budget 2017 de l'Afpa présente un excédent de fonctionnement qui pourrait être affecté à ces travaux.

Monsieur Jean-Pierre COING estime que l'accès à l'eau dans le proche avenir doit être assuré et qu'il est donc important de réaliser ces travaux.

Compte tenu de ces débats, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la réalisation d'une réserve d'eau sur le plateau d'Emparis :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 3
- Nombre d'abstention : 3
- Nombre de voix contre : 2

RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE A LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente la demande formulée de rétrocession à la commune d'une concession acquise en 2015 et vide de sépulture. Il propose que la commune rachète cette concession perpétuelle au prix d'achat, soit 300 €. Compte tenu de la date d'achat, cette proposition semble acceptable par les membres présents.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la rétrocession à la commune de la concession funéraire n°105 au prix de 300 € :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER INTERNATIONAL AVEC L'ASSOCIATION CONCORDIA

Monsieur le Maire propose de renouveler le chantier international avec l'association CONCORDIA pour poursuivre le mur commencé en 2018, soit environ 15 mètres, sur la route des Sarriers. Les travaux devraient intervenir pendant le festival des randonnées musicales 2019 et les jeunes seront logés au presbytère.

Delphine MIALON et Daniel VIN s'inquiètent des coupures de route pour l'accès au refuge des Clots. Monsieur le Maire rappelle que 3 parkings ont été créés. Le gestionnaire du refuge sera informé en amont des travaux. D'autre part, l'accès sera interdit pendant la présence physique des jeunes et laissé libre aux riverains le reste du temps.

François PINATEL estime que l'efficacité du groupe est très en deçà de ce que l'on peut attendre pour les coûts investis par la commune. Daniel VIN répond qu'il faut analyser ce type d'opération au niveau de l'humain et des échanges et pas au regard du coût, remarque qui emporte l'adhésion de Jean-Pierre COING.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la réalisation d'un chantier international avec l'association CONCORDIA en 2019 :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 7
- Nombre de voix contre : 1

MUTUALISATION D'UN LOGICIEL D'ACHAT PUBLIC

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la mutualisation par la CCO d'un logiciel permettant la rédaction des pièces administratives d'un marché public. Pour les petites communes l'accès à ce logiciel est gratuit, hormis le paramétrage initial et la formation (environ 700 € la première année). Cette mutualisation sera régit par convention.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la convention de mutualisation d'un logiciel d'achat public :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

RESOLUTION DE SOUTIEN AUX PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de résolution proposé par l'AMF retraçant les propositions formulées par l'association au gouvernement suite au congrès national des Maire 2018.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la résolution de soutien aux propositions de l'AMF :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

CONVENTION D'ACCUEIL D'UNE STAGIAIRE A L'ECOLE MATERNELLE

La directrice de l'école maternelle souhaite accueillir une seconde stagiaire du 28 janvier au 8 février. Il s'agit ici d'une reconversion professionnelle.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de convention d'accueil d'une stagiaire :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

QUESTIONS DIVERSES

Association du festival des randonnées musicales

Dans le cadre du 20ème anniversaire du FRM, l'association sollicite l'aide de la commune, d'une part pour identifier un emplacement suffisamment grand et plat pour accueillir la journée de clôture du festival et d'autre part par une participation financière. Après réflexion aucun terrain ne semble répondre besoin de l'association sur la commune. Sur le principe, une aide financière pourra être allouée en fonction du budget que présentera l'association.

Impayés au SIEPAF

Le syndicat intercommunal a fait état à chaque commune des impayés impactant sa trésorerie. Ils se chiffrent à environ 7 000 € depuis 2015. Toutes les dispositions vont être prises pour permettre l'encaissement de ces montants par la trésorerie.

Taxe de séjour 2019

Les montants de la taxe de séjour pour chaque type d'hébergement ont été votés en conseil communautaire. Pour les refuges, elle s'élève à 0,80 € par nuitée et par personne assujettie.

Les hébergeurs ont l'obligation de déclarer leurs meublés à la mairie, à cette fin, utiliser le CERFA n°14004*02

Ci-joint les deux plaquettes/ affichettes à destination des hébergeurs.

Téléthon 2019

L'association les rencontres du jeudi propose d'organiser un loto au profit du téléthon courant 2019 dans la salle polyvalente. Les élus saluent cette initiative et approuvent son organisation sur la commune.

Déploiement des compteurs LINKY

Le déploiement des compteurs LINKY aura lieu courant octobre 2019 sur la commune de MIZOËN. Les compteurs appartiennent à Enedis et sont installés gracieusement. Ils seront remplacés systématiquement lorsqu'ils sont situés sur la voie publique ou que leurs accès se fait via la voie publique. Une autorisation d'accès du propriétaire sera nécessaire lorsque le compteur est situé dans une propriété privée. En cas de refus de remplacement et de défaillance technique ultérieure, le remplacement du compteur sera à la charge du propriétaire et les relevés mensuels manuels seront facturés.

Colis de Noël

Cette année les colis de Noël ont été confectionnés par l'épicerie « Chez les Filles de Mizoën ». Elles espèrent, ainsi que les élus, que sa composition aura pleinement satisfait chaque bénéficiaire.

Ancien presbytère

Les élus réfléchissent à la réhabilitation de ce bâtiment qui pourrait accueillir 2 logements et donc augmenter l'offre de logement sur la commune et garantir des enfants pour la pérennité de l'école. Afin d'aider à la réflexion, la commune doit prendre l'attache d'une société d'architecte pour définir précisément le cahier des charges. La société ARCHIBIEN a répondu à la demande de la commune, son offre va être étudiée.

Aide à la vie scolaire AVS

Les enseignants de l'école du Freney ont fait part aux communes de l'absence d'AVS depuis la rentrée de septembre alors même que 2 enfants ont été reconnus comme ayant droit de cette aide personnalisée.

En l'occurrence, il y a peu de candidat à ce poste d'AVS qui serait mutualisé avec l'école d'Auris pour un temps partiel d'environ 70% (temps scolaire) niveau BAC nécessaire. Toute personne intéressée par ce poste peut se présenter à l'école du Freney.

Demande d'aide Chez les filles de Mizoën

Pour répondre à la demande d'aide de l'épicerie pour acheter un piano de cuisine et un lave-vaisselle, l'OPAC a été interrogé quant à la possibilité d'installer à l'extérieur du bâtiment des bouteilles de gaz. La commune est en attente de leur réponse.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a reçu le 17 décembre une personne chargée des aides aux entreprises du territoire pour répondre au mieux à cette demande d'aide. Cette personne a été mise en relation avec les exploitants de l'épicerie pour trouver une solution à leur besoin.

En parallèle, la commune cherche des financements publics pour aider à l'achat de ce matériel.

Delphine MIALON et Gilbert MICHEL rappellent que le conseil municipal s'est engagé à décider rapidement, au moins sur le principe. Monsieur le Maire déplore ne pas avoir les éléments nécessaires pour proposer une décision à prendre par le conseil municipal. A réception des éléments nécessaires à la décision, cette aide sera inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal. Une rencontre avec les exploitants va être organisée rapidement pour avancer sur ce dossier.

SEML le Nid d'Aigle

La société QUADRAN a remis son offre de rachat des parts de la commune et propose 2 scenarios :

1/ rachat de toutes les actions communales (1887 actions) à 53€ / action, soit environ 100 000 € + redevance annuelle estimée à 75 000 € (7% du chiffre d'affaire) pour la mise à disposition du foncier sur 60 ans ;

2/ rachat de 1517 actions communales à 53€ / action, soit environ 80 000 € + redevance annuelle fixe de 10 000 €. Cette faible redevance viendrait en compensation de la non-participation de la commune à l'apport en capital à hauteur des 10% restant.

Compte tenu de la situation et des relations avec les actionnaires privés et avec QUADRAN, société devant remplacer, à terme, les actionnaires privés, nous avons décidé de ne pas donner suite à l'offre de QUADRAN. La société SHEMA doit finaliser leur offre pour reprendre le projet. Les directives ont été transmises en conséquence au Cabinet ADAMAS, conseil juridique de la commune.

En tout état de cause, la SEML le Nid d'Aigle devra être transformée en SAS.

Daniel VIN regrette que seul SCHEMA soit sollicité pour faire une contre-proposition.

Séance levée à 22h45

* / * / * / *

Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année et invitent tous les habitants à la salle polyvalente le

Samedi 12 janvier 2019 à 19h00 à l'occasion des vœux du Maire

* / * / * / *